

SIDPC.38



Exercice séisme
bassin grenoblois

“Richter.38”

14 avril 2011

Direction de l’animation Richter 38
(DIRANIM)

CONVENTIONS D’EXERCICE
ET
INFORMATIONS PARTAGEES

Informations partagées entre tous – acteurs, observateurs, évaluateurs

1 - Rappel des objectifs de l’exercice

Objectif global

- ❖ Tester les capacités ORSEC du département de l’Isère face à un événement de crise majeure, type séisme dans le cas d’espèce

Objectifs intermédiaires

- ❖ Tester le centre opérationnel départemental préfecture - COD - en mode déporté
- ❖ Tester les matériels de transmissions, notamment ceux du SDIS, en particulier le centre de traitement de l’alerte (CTA /CODIS déporté à Voiron)
- ❖ Tester les opérateurs réseaux

Nota : une démonstration de sauvetage - déblaiement sera effectuée lors d’une manœuvre- terrain, sur le site des papeteries de Lancey à Villard-Bonnot.

Objectifs spécifiques

- ❖ Tester les actions des communes – plans communaux de sauvegarde - PCS
- ❖ Tester les plans particuliers de mise en sûreté des établissements d’enseignement - PPMS -
- ❖ Tester la prise en compte du risque de sur-accident technologique

Un exercice Cadre couplé avec un exercice Terrain

Cet exercice, de niveau national, a été décidé au premier semestre 2010 en liaison entre l'échelon central (Direction de la Sécurité civile) et l'échelon local (Préfet de L'Isère).

Sa préparation et sa mise en œuvre n'ont aucun lien avec l'actualité, le récent séisme au Japon du 4 mars 2011, concomitant au tsunami et à l'accident nucléaire qui en a résulté. Il n'en montre pas moins son intérêt.

Il est rappelé qu'un tel exercice national, sur cette thématique, est mis en place annuellement par la direction de la sécurité civile. Richter 38 s'inscrit dans cette logique.

La préfecture de l'Isère s'est donc volontairement inscrite pour Richter 38 au regard des enjeux locaux en matière de risques majeurs, d'origine naturelle ou technologique.

Il s'agira du premier exercice d'un tel niveau en Isère. Celui-ci privilégiera la réflexion et l'action mais aussi l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs.

Exercice d'état major

Réflexions et actions de jeu fictives ne conduisant pas à un engagement sur le terrain

et

Exercices « terrain »

- Transfert en réel du COD préfecture en mairie de VOIRON pour gestion de crise
- Transfert en réel du CTA - CODIS à Voiron pour la réception des appels "18 et 112" et de la salle de crise du SAMU38
- la réception du "15" reste activée à partir du CHU mais une plate-forme SAMU est activée près du CTA -CODIS à Voiron
- Atelier sauvetage déblaiement à Villard Bonnot (recherches et secours)

nota : le déroulement de l'opération de démonstration par le SDIS 38 relative au sauvetage-déblaiement est découplé de la gestion globale de l'exercice. Il ne fait pas l'objet de compte rendu au COD. Il est placé sous la gestion du SDIS.

- Les établissements d'enseignement du premier et second degrés (public- privé) seront associées à une approche pédagogique sur l'ensemble du département et à une action de mise en sécurité réflexe pour 55 communes du bassin grenoblois.

2 - Le niveau de jeu des 55 communes associées

Les trois niveaux d'implication des communes sont les suivants :

niveau 1 : (jeu maximal)

Les communes ont une implication complète : elles doivent gérer en temps réel des événements. Elles mettent en œuvre leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans toutes ses composantes. Elles rendent compte au Centre Opérationnel Départemental (COD) au travers de points de situation réguliers.

13 communes au niveau 1

CLAIX - CROLLES - DOMENE - EYBENS - FONTAINE - FROGES - GIERES - GRENOBLE - LAVAL - THEYS - VILLARD BONNOT - VIZILLE et VOIRON (ville support du COD).

niveau 2 : (niveau intermédiaire)

L'implication est partielle : les communes ne reçoivent pas d'événements à gérer en temps réel mais une description (évolutive dans le temps) des dommages aux biens et aux personnes ainsi que des dysfonctionnements sur le territoire communal. Elles mettent en œuvre leur PCS et rendent compte au COD par des points de situation.

15 communes au niveau 2

BRESSON - CHAMP SUR DRAC - ECHIROLLES - FONTANIL CORNILLON - LUMBIN - MOIRANS - LE PONT DE CLAIX - SAINT JEAN LE VIEUX - SAINT MARTIN D'URIAGE - SAINT MARTIN LE VINOUX - SAINT NAZAIRE LES EYMES - SAINT PIERRE D'ALLEVARD - SAINTE AGNES - LA TERRASSE - VOREPPE

niveau 3 : (niveau minimal)

Le niveau 3 correspond à une implication minimale : les communes ne reçoivent ni événements à gérer en temps réel ni points de situation mais une description complète des dommages et des dysfonctionnements. Elles peuvent ainsi tester l'adéquation de leur PCS avec ce type de crise.

27 communes au niveau 3

LES ADRETS - BIVIERS - BRIE ET ANGONNES - LE CHAMP PRES FROGES - LA COMBE DE LANCEY - GONCELIN - HERBEYS - HURTIERES - JARRIE - MEYLAN - MONTBONNOT SAINT MARTIN - MURIANETTE - NOTRE DAME DE MESSAGE - SAINT EGREVE - SAINT ISMIER - SAINT MARTIN D'HERES - SAINT MURY MONTEYMOND - SAINT PAUL DE VARCES - SASSENAGE - SEYSSINET PARISSET - LE TOUVET - LA TRONCHE - VARCES ALLIERES ET RISSET - VAULNAVEYS LE BAS - VEUREY VOROIZE - LE VERSOUD - VIF

Le référent communal

Ce représentant a été désigné par chaque commune – il est connu de la préfecture.

Le référent communal, présent dans sa commune le jour de l'exercice, n'a pas vocation à avoir une fonction d'action de jeu. Néanmoins en cas de nécessité absolue liée aux contraintes que représente l'exercice pour l'échelon communal, il peut alors participer à l'action locale.

Il assure une mission d'interface avec la Direction de l'Animation - DIRANIM - en cas de nécessité le jour de l'exercice.

Les représentants des collectivités locales à la direction de l'animation

Messieurs Bernard Le Risbé et Eric Savignon sont les représentants des communes à la DIRANIM.

3 – Le déroulement de l'exercice Richter 38

Journée du 14 avril 2011 : exercice séisme sur le bassin grenoblois associant à différents niveaux les services préfectoraux ainsi que l'échelon zonal, les différents services d'intervention et les opérateurs réseaux ou organes d'appui mais aussi les communes et les établissements scolaires.

L'exercice est appelé à commencer à 8 heures 30 et monsieur le préfet de l'Isère décidera de la fin d'exercice, ***une fin d'exercice probablement effective vers 19 heures - 20 heures.***

Vers 8 h 30 : début d'exercice - un premier message à tous annonçant le séisme

Le début d'exercice - DEBEX - fait l'objet d'un message courriel transmis vers 8h30 par la DIRANIM au Préfet de l'Isère, directeur des opérations de secours – DOS - ainsi qu'à tous les services acteurs et aux 55 communes, en utilisant pour ces dernières les adresses mels de l'annuaire ORSEC préfecture - une copie de sécurité sera transmise aux référents Diranim communaux dont les adresses mel ont déjà été recensées. Les référents Diranim communaux s'assurent de la bonne connaissance du DEBEX par les acteurs communaux et attirent leur attention sur le DEBEX, si besoin.

Vers 9 h30 : un message téléphonique de la Préfecture aux communes et aux services

Ce message diffusé par l'automate d'appels GALA confirmera le déplacement du COD (normalement établi au Sidpc / préfecture) en mairie de Voiron.

Il précisera que le COD sera en mesure de faire un 1^{er} point à partir de Voiron vers 10 h. Le numéro d'entrée téléphonique du COD à Voiron sera précisé à cette occasion.

Il sera alors rappelé aux communes qu'il leur appartient de prendre toutes mesures appropriées et d'activer leur plan communal de sauvegarde.

La partie d'exercice "PPMS" de mise en sûreté des élèves du premier et second degré pourra alors être engagée sous conduite des chefs d'établissements. Le principe d'une activation à partir de 9 heures 30 est privilégiée par l'Inspection d'Académie (I.A). La fin en sera décidée à l'initiative des chefs d'établissements.

Le prolongement d'actions sur le terrain avec l'échelon communal pourra être ensuite poursuivi pour quelques communes connues de la DIRANIM (évacuation, regroupement en vue d'hébergement en lieu sûr...). Les chefs d'établissements concernés sont associés à la connaissance de ce prolongement de jeu et de son mode d'action.

Nota : l'Inspection d'académie, renseignée par l'échelon local, rendra compte à la DIRANIM , le moment venu, de la fin de cette partie d'exercice jouée par les établissements scolaires (échange téléphonique).

Conditions météo : réelles

Nota : il est considéré, quelles que soient ces conditions, que l'emploi des moyens aériens est possible, en théorie, dans le cadre de l'exercice.

Il est notamment acté, par convention d'exercice, que la météo permet les vols de reconnaissance par hélicoptères, en toutes circonstances.

En ce qui concerne les actions terrain, si la météo réelle devait amener à connaître une situation d'exception particulièrement dégradée, rendant dangereuse ou impossible toute action ou manœuvre liée à l'exercice, chaque responsable à son niveau décide alors de la mesure appropriée en suspendant l'action de jeu. Il en est immédiatement rendu compte au COD.

Transmissions et moyens de communication

Dès le début d'exercice :

- **Pendant 1h30 environ** (sous commandement du DOS) il est considéré - par convention - un dysfonctionnement des réseaux énergie et des transmissions ainsi que des moyens de communication sur l'ensemble du territoire des 55 communes concernées. Durant cette période les échanges sont établis en mode dégradé avec les moyens existants (réseaux radio des services, Antares, Rubis, réseau radio-amateurs, Adrasec, talkies walkies, messagers...)

Nota : le message de début d'exercice vers 8h30 et le message Gala préfecture vers 9h30 seront dérogatoires, par exception, à la non-utilisation des moyens traditionnels.

- **De manière plus spécifique** l'interruption fictive des réseaux sera ciblée ensuite de manière durable **sur un secteur du Grésivaudan** pour permettre aux opérateurs réseaux des actions de jeu et de réflexion cohérentes en situation réelle. Un périmètre particulier sera alors précisé.

4 - Les établissements scolaires

Des niveaux d'implication différenciés pour le thème mise en sûreté - établissements scolaires :

- à l'échelle du département : une action pédagogique
 - sur le territoire des 55 communes joueuses du bassin grenoblois
- Nota : quelques communes volontaires ont été identifiées par la DIRANIM pour une implication spécifique plus poussée

Une information pédagogique à l'échelle du département

Une information pédagogique est engagée par l'I.A vers les chefs d'établissements et les élèves (enseignement primaires et secondaires) sur l'ensemble des communes du département, une occasion de rappeler, à minima, les consignes et conseils de comportements à adopter pendant un séisme. Le choix du moment en journée du 14 avril reste à la libre appréciation des chefs d'établissements (base documentaire diffusée IA). Ce cadre d'information concerne les **établissements d'enseignement hors bassin grenoblois**.

Un exercice sur 55 communes du bassin grenoblois

Un message téléphonique GALA du centre de gestion de crise du préfet - vers 9h30 – à destination des communes et des services caractérisera alors le possible engagement de la partie d'exercice spécifique à la mise en sûreté des élèves des établissements d'enseignement du premier et second degrés.

Les chefs des établissements scolaires des 55 communes concernées engageront alors la partie de jeu consignes de sécurité à leur initiative, à 9 heures 30.

Pour toutes les communes joueuses, quelque soit le niveau d'implication dans l'exercice, **les établissements concernés déclencheront leur PPMS** et joueront les actions réflexes de mise en sécurité immédiate (en cas de PPMS inexistant, même action).

Sauf événement météo qui amènerait un repli en salle (l'action réflexe pourrait y être jouée, complétée par une information pédagogique), la mise en sécurité immédiate se poursuit momentanément par une évacuation des bâtiments en zone neutre de proximité, dans l'enceinte de l'établissement si cohérent, en tout état de cause en zone à l'abri du danger (murs, fils électriques, arbres...) ; secteur à partir duquel, dans la réalité, serait organisée la prise en charge des élèves pour une mise en sécurité durable, en liaison avec la commune.

Pour la majorité des communes, n'ayant pas souligné une volonté de jouer un thème spécifique sur l'aspect mise en sûreté des établissements scolaires, il s'agira donc d'un niveau d'implication réaliste mais simple. Fin d'exercice sous responsabilité du chef d'établissement.

Cette fin d'exercice PPMS sera laissée à la libre appréciation de l'échelon local, chef d'établissement (ou chef d'établissement en liaison I.A et maire pour les quelques communes qui joueront une implications spécifique *).

Il conviendra pour les communes* et l'I.A de renseigner la Direction de l'Animation de l'exercice - DIRANIM - de la fin de jeu sur la mise en Sûreté des établissements scolaires - un numéro d'appel téléphonique DIRANIM spécifique sera précisé à cet effet.

Quelques communes identifiées pour une implication plus spécifique*

Pour les établissements de ces quelques communes plus impliquées, les communes et l'IA prennent contact et associent les chefs d'établissements afin de définir les modalités de l'exercice de mise à l'abri ou de mise en sécurité avec l'appui de l'échelon communal ; le maire étant responsable ORSEC pour l'accompagnement des populations (zones de regroupement, hébergement ...). Lien à faire entre I.A - établissement - commune, pour définir la mise en œuvre.

Il sera tenu compte - par chaque responsable local - de toute adaptation de circonstance, tenant notamment compte des conditions météorologiques réelles.

En situation météo dégradée, la mise en sécurité par comportement réflexe est valablement jouée en salle de classe. Elle est prolongée par une courte information pédagogique.

5 – La couverture médiatique

Les médias locaux, télévision – radio - presse sont étroitement associés à l'exercice. Ils communiqueront sur l'exercice : avant - pendant - après (reportages, articles ...)
Ils communiqueront dans l'exercice : pendant l'exercice - application de convention de relais d'alerte vers les populations sur demande du DOS - moyens radio - télévision, notamment *France 3* (prise d'antenne prévue en matinée) - *France Bleu Isère* - *Télé Grenoble*.
Quelques écoles pourront être concernées par un reportage.

La couverture de l'exercice ainsi qu'une documentation spécifique à la thématique séisme ainsi que le présent document sont mis à la disposition de tous, y compris du public, sur le site Internet de la préfecture www.isere.pref.gouv.fr

Une rubrique spéciale "Richter38" annoncée par un bandeau en haut de page est ouverte à compter du 4 avril. Le 14 avril elle permettra de suivre l'exercice.